

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_061**

**OBJET : REVERSEMENT A  
CHARTREUSE TOURISME DES  
COMMISSIONS LIEE A LA VENTE DES  
REDEVANCES DE SKI DE FOND**

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation** : mercredi 24 février 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 30</i></p> <p><i>Pouvoirs : 5</i> <i>Votants : 35</i></p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN</p>
--	--

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** que Chartreuse Tourisme est abonné pour le compte de la destination à une plateforme de services en ligne qu'elle mutualise avec les acteurs touristiques qui le souhaite.

**CONSIDERANT** que la vente en ligne et notamment celle des redevances saison est un enjeu économique important pour l'Espace nordique puisqu'elle peut représenter certaines années plus de 40 % de son chiffre d'affaire total.

**CONSIDERANT** que l'adhésion annuelle à cet outil est de 30 € et que les commissions sur les ventes se répartissent comme suit : 1% si la vente est générée par le site internet de l'Espace nordique et 2,5 % si la vente est générée par Chartreuse Tourisme.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'outil de vente en ligne mutualisé par Chartreuse Tourisme et de procéder à la régularisation des commissions dues depuis 2018.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 15 février 2021,

**M. Bertrand PICHON MARTIN ne prend pas part au vote.**

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le bulletin adhésion annuelle à l'outil de vente en ligne porté par Chartreuse Tourisme pour un montant de 30 € et des commissions de 1% et 2,5 % selon la provenance du client.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 04 mars 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

